

INTRODUCTION

par Sylvain SCHIRMANN

Les relations économiques, et a fortiori financières, entre la France et l'Allemagne ne suscitent actuellement qu'un intérêt limité. La production historiographique est largement plus importante lorsqu'il s'agit de décrire les relations culturelles, politiques, d'aborder les questions sous un angle d'histoire comparée. Les colloques et manifestations commémoratives de ces dernières années l'ont encore amplement prouvé, qu'il s'agisse des manifestations autour du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, voire de celles qui, en 2005, ont célébré la fin du second conflit mondial ou encore, plus récemment, celles ayant trait au cinquantième anniversaire du traité de Rome. Les relations économiques y occupent une place souvent modeste, alors que les deux pays sont indéniablement devenus à la faveur de la construction européenne des partenaires commerciaux majeurs.

C'est à la suite d'une de ces commémorations que l'idée de relancer un chantier d'études sur les relations économiques franco-allemandes a pris forme. Dans le cadre des manifestations autour du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, la tenue à Bercy d'une demi-journée consacrée aux convergences économiques et monétaires entre les deux pays et la présence à cette occasion de nombreux témoins ont été stimulantes. L'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) et le Comité pour l'histoire économique et financière de la France (CHEFF) ont favorisé grandement cette initiative. Nous avons bénéficié – et la tenue du colloque dans ses murs en est une preuve bien vivante – du soutien sans faille de l'Institut historique allemand. M. Paravicini et M. Martens se sont pleinement impliqués dans cette opération et nous les en remercions vivement. Ce colloque s'inscrit d'une certaine façon dans une continuité. Continuité scientifique d'abord : c'est au milieu des années 1980 que Raymond Poidevin avait lancé avec Franz Knipping un chantier de recherches sur les relations économiques franco-allemandes au XX^e siècle. Clôturé en 1993, ce chantier avait donné lieu à cinq colloques entre 1989 et 1993. Il avait mobilisé seize chercheurs des deux pays et trois actes de colloque en furent issus. Il fut prolongé par une dernière manifestation tenue dans ces murs, en décembre 1994, consacrée plus spécifiquement aux relations économiques franco-allemandes entre 1945 et 1960, sous la direction d'Andreas Wilkens. Il nous a semblé qu'une décennie après,

les relations économiques entre les deux pays méritaient à nouveau une attention scientifique¹.

Nous avons repris le concept cher à Raymond Poidevin, en organisant sur trois années une série de séminaires avec le CHEFF et l'Institut historique allemand (IHA), connue sous le nom « d'atelier franco-allemand ». Au cours de ces trois années, nous avons organisé quatorze séances de séminaires. Elles ont mobilisé plus d'une trentaine de chercheurs et ont tourné autour de quelques grands thèmes : relations commerciales, financières, les espaces... Le résultat de ces séances se trouve en ligne sur le site du CHEFF².

Il s'inscrit dans le prolongement de certains travaux sur les relations bilatérales (ceux de R. Poidevin, de J. Bariéty, de G. H. Soutou, S. Schirmann, de S. Lefèvre, de J.-F. Eck)³. Ceux-ci ont été vivifiés par les approches nouvelles ouvertes par la construction européenne (F. Berger, A. Wilkens, M. T. Bitsch, par exemple)⁴ et du coup c'est souvent au travers des études sur la construction européenne que l'on analyse actuellement les relations

1. Deux publications sont issues du chantier Poidevin-Knippling : Poidevin Raymond (textes réunis et publiés par), « Problèmes économiques franco-allemands », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome XXIII, n° 1, janvier-mars 1991 ; « Les relations économiques franco-allemandes au XX^e siècle », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome XXV, n° 4, octobre-décembre 1993 ; voir Wilkens Andreas (dir.), *Die deutsch-französische Wirtschaftsbeziehungen/les relations économiques franco-allemandes 1945-1960*, Sigmaringen, Jahn Thorbecke Verlag, 1997.

2. Site CHEFF : www.comite-histoire.minefi.gouv.fr, rubrique Séminaires et Ateliers. Une publication en est également issue : Eck Jean-François, Schirmann Sylvain (textes réunis et publiés par), « Aspects des relations économiques franco-allemandes au XX^e siècle », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome 39, n° 2, avril-juin 2007.

3. Poidevin Raymond, *Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne de 1898 à 1914*, Paris, A. Colin, 1969, nouvelle édition au Comité pour l'Histoire économique et financière de la France (CHEFF), 1998 ; Bariéty Jacques, *Les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale : 11 novembre 1918-10 janvier 1925*, Paris, Pédone, 1977 ; Soutou Georges-Henri, *L'or et le sang : les buts de guerre économique de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989 ; Schirmann Sylvain, *Les relations économiques et financières franco-allemandes, 1932-1939*, Paris, CHEFF, 1995 ; Lefevre Sylvie, *Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1955. De l'occupation à la coopération*, Paris, CHEFF, 1998 ; Eck Jean-François, *Les entreprises françaises face à l'Allemagne de 1945 à la fin des années 1960*, Paris, CHEFF, 2003.

4. Berger Françoise, *La France, l'Allemagne et l'acier (1932-1952). De la stratégie des cartels à l'élaboration de la CECA*, Thèse de l'université de Paris I (dir. R. Girault), 2000, 4 volumes ; Wilkens Andreas, (dir.), *Die deutsch-französische... op. cit.*, et Wilkens Andreas, « Pourquoi l'économie n'est-elle pas l'objet du traité de l'Élysée ? », in Defrance Corine, Pfeil Ulrich (dir.), *Le traité de l'Élysée et les relations franco-allemandes 1945-1963-2003*, Paris, CNRS Éditions, 2005 ; Bitsch Marie-Thérèse (dir.), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, Bruxelles, Bruylant, 2001.

franco-allemandes. Il en est de même du côté allemand, avec les travaux d'Abelshausen, Buchheim, Hentschel, Bühner, Kipping, Hudemann⁵.

Que peut-on retenir de ces différents apports ?

Si l'Allemagne et la France sont devenues depuis les années 1950 des partenaires économiques privilégiés, il n'en a pas toujours été ainsi⁶. Pour mesurer le chemin parcouru, il convient dans un premier temps de rappeler les caractéristiques des relations économiques et financières franco-allemandes avant 1945. Ce rappel permet de mesurer pleinement les modifications survenues depuis la Seconde Guerre mondiale. Ces changements méritent non seulement d'être analysés du point de vue franco-allemand, mais encore situés dans le cadre de l'évolution politique et économique internationale. Seule cette approche donne une idée du saut quantitatif et qualitatif des rapports économiques entre les deux pays. Mais il ne faut surtout pas oublier que les activités économiques restent marquées du sceau de la concurrence, et que, de ce fait, intérêts allemands et intérêts français continuent – plus souvent qu'on ne le pense – à s'affronter. Cette compétition peut parfois avoir d'importantes conséquences politiques.

La relation économique et financière franco-allemande avant 1945.

Les relations commerciales et financières entre les deux pays sont en général déséquilibrées. Sur le plan commercial, les deux partenaires ne sont pas des partenaires privilégiés. Avant 1914, le Reich est le troisième partenaire de la France, alors que cette dernière n'est que le quatrième partenaire de Berlin. Cette situation ne change pas pendant l'entre-deux-guerres, sauf en 1930, où, cas unique dans l'histoire des rapports entre les deux États, l'Allemagne devient le premier partenaire de la France. Si les transactions entre les deux pays progressent cependant (à l'exception des années 1930) depuis 1871, elles

5. Voir par exemple Bühner Werner, « Les acteurs économiques et la coopération franco-allemande : formes, objectifs et influences », in Defrance Corine, Pfeil Ulrich (dir.), *Le traité de l'Élysée... op. cit.* ; Kipping Matthias, *La France et les origines de l'union européenne. Intégration économique et compétitivité internationale*, Paris, CHEFF, 2002 ; Hudemann Rainer, Poidevin Raymond (dir.), *Die Saar 1945-1955. Ein Problem der europäischen Geschichte*, München, Oldenbourg Verlag, 1992 ; Heinen Armin, *Saarjahre. Politik und Wirtschaft im Saarland 1945-1955*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1996 ; Bühner Werner, *Ruhrstahl und Europa. Die Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie und die Anfänge der europäischen Integration (1945-1952)*, München, Oldenbourg Verlag, 1986.

6. Schirmann Sylvain, « L'économie, un facteur de la coopération franco-allemande ? », in *Allemagne d'aujourd'hui*, n° hors série, mai 2006, « 8 mai 1845-8 mai 2005. France et Allemagne : de la guerre au partenariat européen ».

profitent davantage à Berlin qu'à Paris, sauf à considérer la période consécutive à la Première Guerre mondiale, de 1920 à 1925. Cette situation explique une constante crainte française : Paris a peur de la puissance industrielle et commerciale du Reich. Dès lors, faut-il s'étonner de certains buts de guerre français – que ce soit au cours de la Première comme de la Seconde Guerre mondiale – qui visent à démanteler cette puissance économique ?

Si l'on aborde les relations financières, force est de constater que la puissance française est plus importante que celle du Reich. Paris exporte plus de capitaux que Berlin. L'interpénétration financière réciproque reste cependant faible. Pendant l'entre-deux-guerres, la relation est dominée par la question de l'endettement allemand (réparations). Si, sur ces relations, les facteurs conjoncturels pèsent indéniablement, il en est un sur lequel il convient d'insister : le facteur politique.

Les relations économiques franco-allemandes ont souvent été déterminées avant 1945 par les clauses économiques et financières des traités de paix, ou des armistices. L'article 11 du traité de Francfort (mai 1871) « impose à la relation commerciale franco-allemande la clause de la nation la plus favorisée, sauf pour les accords que les deux parties ont contractés ou contracteront avec les pays autres que l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et la Russie ». Cette clause favorise le Reich, dont la politique commerciale repose sur les tarifs, alors que Paris a déjà signé de nombreux accords commerciaux : avec l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas... La situation se modifie vers 1890-1895, lorsque Paris se lance dans des politiques tarifaires et que le Reich inaugure une politique d'accords commerciaux. Pour mesurer l'importance du politique, faut-il rappeler les clauses économiques du traité de Versailles ? L'Allemagne doit en effet accorder unilatéralement la clause de la nation la plus favorisée jusqu'en 1925. Le statut de la Sarre et les franchises octroyées aux productions d'Alsace et de Lorraine procurent un avantage indéniable à l'économie française, qui bénéficie de surcroît de la cession de brevets allemands. Le politique est encore présent au lendemain de l'armistice de 1940, car les décisions allemandes conduisent à une captation au profit du Reich de l'économie française. Même en dehors de ces périodes de guerre, l'économie est souvent instrumentalisée. Les difficultés économiques des années 1930 conduisent par exemple les autorités françaises (*cf.* la rencontre Brüning-Laval de juillet 1931) à vouloir lier aide financière et renoncement au révisionnisme. En revanche, la crise est utilisée par le gouvernement allemand pour démanteler Versailles. L'économie du réarmement, à partir de 1933, impose aussi sa marque aux échanges (*cf.* par exemple, l'importance du fer pour les Allemands, dans ce contexte).

Si le politique impose sa marque avant 1945, il le doit en partie à la faible interpénétration des intérêts privés. Quelques secteurs français sont dominés par les Allemands, avec une présence plus forte avant 1914 qu'après. Il s'agit des mines, de la chimie, des industries électrique et mécanique. Les intérêts français en Allemagne sont plus limités : secteur des produits agricoles et coloniaux, charbonnages, miroiterie. À quoi il faut ajouter une présence diversifiée avec des entreprises comme Renault, Michelin, Pathé, quelques entreprises du textile ou du luxe. Ces affaires françaises sont essentiellement concentrées le long du Rhin (du Pays de Bade à Cologne) et dans quelques villes (Berlin, Hambourg, Leipzig). Elles représentent à la veille de la Première Guerre mondiale 391,5 milliards de francs. Mais il ne faut pas oublier qu'à la même époque, les hommes d'affaires français ont investi 2 milliards de francs dans le Reichsland (192 sociétés d'Alsace-Lorraine sont aux mains de Français). Les intérêts communs existent malgré tout. Les sociétés des deux pays participent à certains cartels internationaux (acier, chimie, potasse...) et les dominent parfois. En 1931, une commission économique mixte franco-allemande est créée à l'initiative des deux gouvernements. À elle d'encourager cette collaboration entre firmes. Des coopérations existent : entre Ugine et IG Farben, entre Bosch et Renault. On envisage même la constitution de sociétés franco-allemandes dans le cadre de la mise en valeur des colonies. Ces formes de coopération ne doivent pas faire oublier les espaces de rivalités : en Russie et en Europe centrale, voire en Afrique⁷.

Ces échanges changent évidemment d'échelle après la Seconde Guerre mondiale, et cela même si l'espace géographique de l'Allemagne s'est réduit. Les lignes qui suivent s'intéressent exclusivement à la RFA, même s'il faudrait, pour être complet, présenter les relations économiques avec la RDA avant 1990.

Les relations économiques et financières depuis 1945.

La progression des échanges entre la France et la RFA a été rapide et constante depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Si l'on prend l'année

7. Voir les travaux déjà mentionnés sur ces périodes. On ajoutera : Reynaud Paul, *Les relations commerciales franco-allemandes depuis la guerre*, thèse, Université de Lyon, 1935 ; Poidevin Raymond, *Finances et relations internationales 1887-1914*, Paris, A. Colin, 1970 ; Cameron Rondo, *La France et le développement économique de l'Europe (1800-1914)*, Paris, Seuil, 1971 ; Metzger Chantal, *L'empire colonial français dans la stratégie du IIF Reich (1936-1945)*, 2 tomes, Bruxelles, Peter Lang, Ministère des Affaires étrangères, coll. Diplomatie et Histoire, 2002 ; Broder Albert, « L'expansion internationale de l'industrie allemande dans le dernier tiers du XIX^e siècle : le cas de l'industrie électrique », *Relations internationales*, 1982, n° 29.

1930 comme année de référence (elle a été la plus faste avant 1945) et en raisonnant en francs constants, il faut attendre 1955 pour retrouver ce niveau. Après cette date, tout s'accélère : en 1960, on atteint deux fois le chiffre de 1930 ; en 1970, sept fois ; en 1980, dix fois ; au début du nouveau millénaire, vingt fois. Les années marquantes se situent au tournant des années soixante, lorsque cette relation privilégiée se met en place :

- en 1958, la RFA devient le premier fournisseur de la France ;
- en 1961, la RFA est le premier client de la France ;
- en 1962, la France est le premier fournisseur et le premier client de l'Allemagne ;
- en 1964, la RFA dépasse la « zone franc » dans ses échanges avec la France⁸.

Les rares périodes de faible progression, voire de légers reculs, dépendent dorénavant davantage de la conjoncture économique que de considérations politiques. En 1967, par exemple, le ralentissement de la progression des exportations françaises vers la RFA provient de la récession allemande, consécutive à une surchauffe préalable. En 1975, l'atonie des échanges que l'on constate est une conséquence de la crise généralisée que traversent les économies occidentales.

Les mouvements de capitaux entre les deux pays connaissent eux aussi une vive progression. Les entreprises des deux États multiplient les filiales, les créations de succursales, et procèdent à des opérations de croissance externe par rachat ou fusion. Un exemple permet de mesurer la progression quantitative des sommes en jeu. En 1954, le rachat de la société allemande Harpener Bergbau par un consortium sidérurgique français a mobilisé 15 milliards de francs. Cette somme colossale pour l'époque a nécessité un prêt et une garantie du Crédit national. En 1999, au moment de la fusion Hoechst – Rhône-Poulenc qui donne naissance à Aventis, il a fallu mobiliser 26 milliards de dollars, c'est-à-dire en francs constants cent fois la somme de 1954⁹.

L'intensité de la coopération se mesure également grâce aux échanges de technologie. Il n'est pas superflu de rappeler que, dans certains secteurs, ces transferts remontent au XIX^e siècle ou à la première moitié du XX^e siècle. Ils

8. Voir Bariety Jacques, « Les enjeux des relations économiques franco-allemandes au XX^e siècle », in Wilkens Andreas (dir.), *Die deutsch-französische... op. cit.* et Bilger François, « Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1971 » in *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n° 4, 1972.

9. Voir à ce sujet les travaux de Jean-François Eck.

concernent l'électrotechnique, la construction aéronautique, l'automobile. Ils reprennent et s'intensifient après la création de la RFA. Ils sont à l'œuvre dans l'armement (avec la IV^e République), dans les matières plastiques, dans la chimie plus traditionnelle ou encore dans les textiles artificiels¹⁰. Ces transferts ont souvent été encouragés par les possibilités offertes dans le cadre de la Zone française d'occupation (ZFO)¹¹. Il faut, dans la foulée, ajouter quelques mots sur le développement des échanges entre les hommes, notamment au niveau des cadres supérieurs, ingénieurs et dirigeants. Daniel Gœudevert en est une figure emblématique. Le licencié ès Lettres devient à 33 ans directeur général de Citroën-Allemagne, avant de siéger au directoire de Volkswagen¹². Le cas n'est pas isolé. D'autres assurent ce rôle de « passeurs » entre les deux économies, et ce depuis fort longtemps : Simon Lazard, ingénieur conseil à l'Air Liquide, siège pendant plus de vingt ans (1952-1974) au conseil de surveillance de la BASF ; Roger Fauroux, l'ancien ministre de l'industrie, a été PDG de Saint-Gobain et administrateur de Siemens.

Les changements d'échelle évoqués, les progrès présentés, la multiplication des contacts apparaissent comme une rupture avec la période d'avant la Seconde Guerre mondiale. Pourtant sur la longue durée que d'éléments de continuité dans les relations économiques franco-allemandes !

La carte des investissements français en Allemagne témoigne d'un tropisme géographique et sectoriel quasiment immuable sur plus d'un siècle. Si de vastes régions d'Allemagne septentrionale ou moyenne sont en effet exclues des investissements français, le Rhin et l'Allemagne méridionale attirent toujours autant. Quant aux secteurs concernés, il s'agit des mêmes présents depuis plus d'un siècle. Un constat similaire peut être fait pour les investissements

10. Bossuat Gérard, « Les armements dans les relations franco-allemandes (1945-1963). Les nationalismes à l'épreuve des temps nouveaux », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, octobre-décembre 1993 ; Eck Jean-François, « Le rôle de la technologie dans les relations entre les entreprises françaises et l'Allemagne de 1945 à la fin des années 1960 », *Cahiers du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n° 3, 2003 ; Cohen Yves, Manfrass Klaus (dir.), *Frankreich und Deutschland. Forschung, Technologie und industrielle Entwicklung im 19. und 20. Jahrhundert*, München, C. H. Bech'sche Verlagsbuchhandlung, 1990.

11. Hudemann Rainer, « L'occupation française en Allemagne. Problèmes généraux et perspectives de recherche » in Menudier Henri (dir.), *L'Allemagne occupée (1945-1949)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1990 et « Revanche ou partenariat ? À propos des nouvelles orientations de la recherche sur la politique française à l'égard de l'Allemagne après 1945 », in Krebs Gilbert, Schneilin Gérard (dir.), *L'Allemagne 1945-1955. De la capitulation à la division*, Asnières, Publications de l'Institut d'allemand, 1996.

12. Gœudevert Daniel, *Comme un oiseau dans l'aquarium. Un Français réussit en Allemagne*, Paris, Bayard, 1998.

allemands en France. Les investisseurs d'outre-Rhin choisissent en général le quart nord-est. La zone à l'est d'une ligne Calais-région parisienne-Bâle concentre l'essentiel des investissements allemands. Les mêmes secteurs sont toujours concernés sur la longue durée : chimie, construction électrique ou mécanique. La réunification allemande n'a pas, malgré quelques opérations spectaculaires, fondamentalement modifié la donne : la présence française est plus importante dans les régions de Leipzig ou de Berlin, renouant avec une situation déjà ancienne.

Seconde permanence dans ces échanges, leur déséquilibre au détriment de la France. Le solde commercial traditionnellement négatif de la France s'est creusé avec l'augmentation des échanges entre les deux pays. Ce solde a été peu affecté par les nombreuses dévaluations françaises. Sur les onze dévaluations françaises, seule celle de décembre 1958 (Pinay) a réussi à fournir pendant un an un excédent commercial français. Si les péripéties monétaires n'ont pas modifié cet état de fait, c'est tout simplement parce que ce déficit commercial français est structurel, traduisant le différentiel de dynamisme entre deux économies dont les fondements ne sont pas les mêmes. Cet écart a conduit à l'affaiblissement régulier du Franc par rapport au Mark. On retrouve le déséquilibre dans la composition même des échanges. Produits primaires, agro-alimentaires et semi-finis dominaient dans les ventes françaises, alors que machines-outils, produits chimiques, appareils électriques, et biens à forte valeur ajoutée constituaient l'essentiel des exportations allemandes vers la France. Depuis les années 1990, ces déséquilibres se résorbent. Le déficit commercial français est moins important et la structure des échanges se rapproche. Il est vrai que la tertiarisation des économies, l'internationalisation des firmes et la réalisation du marché européen y conduisent.

Les relations financières passent, quant à elles, par plusieurs phases. De 1945 à 1965, les investissements effectués dans le pays partenaire s'équilibrent (il y a parfois même un léger avantage à la France). De 1965 aux débuts des années 1990, l'Allemagne est exportatrice nette de capitaux, notamment en France. Au déséquilibre commercial français s'ajoute alors un autre solde négatif. Depuis les années 1990, la tendance s'inverse. La réunification a certes provoqué des investissements français, mais ce mouvement dure. Au début de l'année 2002, les investissements allemands en France représentent 8,7 milliards d'euros, alors que les investissements français se montent outre-Rhin à 9,31 milliards d'euros¹³.

13. On peut se reporter pour les données statistiques à *Images économiques du Monde*, SEDES ou d'autres productions d'instituts de statistiques.

Sur ces relations pèse le jeu de différents acteurs. Le rôle des responsables politiques a souvent été déterminant dans les périodes qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Dès les années cinquante, pour reprendre le sous-titre de la thèse de Sylvie Lefèvre, on est passé de « l'occupation à la coopération ». Les nombreux travaux consacrés à la CECA montrent les motivations multiformes qui conduisent à sa création. S'y combinent un souci de mettre les économies au service de la réconciliation, un désir de construction de l'Europe, une volonté de libérer les échanges et de s'affranchir des cartels de l'entre-deux-guerres, et une perspective de maîtrise du développement économique, à travers le charbon et l'acier considérés comme déterminants pour la puissance nationale. À l'époque pompidolienne, le président de la République est favorable aux rapprochements, aux fusions avec les entreprises allemandes, données comme un modèle d'efficacité aux firmes françaises. Pompidou les espère dans la sidérurgie, la construction automobile ou les technologies de l'information. Mais, dans le même temps, il craint l'Allemagne. Toujours est-il que l'impulsion politique a souvent donné un cadre aux échanges : CECA, CEE, Marché unique... Mais la coopération économique et les contraintes structurelles liées à l'évolution du capitalisme mondial (dans lequel s'inscrivent les relations franco-allemandes) conduisent également à la convergence des politiques économiques. Il suffit de regarder la construction d'une Europe monétaire, pour mettre en valeur comment au sein de l'AUME (Association pour l'Union Monétaire Européenne), certains grands patrons français et allemands ont fait pression sur les dirigeants politiques pour accélérer marché et monnaie uniques¹⁴.

Ce dernier exemple met en valeur le rôle des entreprises dans ces relations. Beaucoup de groupes ont mené très tôt après le conflit des efforts pour participer à des manifestations commerciales, implanter des réseaux de vente et acquérir des parts de marché dans le pays partenaire. Le premier cas est constitué par les firmes présentes dans le pays partenaire dès avant 1914 : De Wendel, Bosch, Saint-Gobain, les sidérurgistes allemands... Tous ces groupes raniment rapidement leurs réseaux après 1945, et reprennent des positions de choix dans le pays limitrophe. Les entrepreneurs, qui se sont implantés dans le pays partenaire au cours de l'entre-deux-guerres, mettent plus de temps à reprendre pied de part

14. Voir par exemple Spierenburg Dirk, Poidevin Raymond, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier : une expérience supranationale*, Bruxelles, Bruylant, 1993 ; Moguen-Toursel Marine, *L'ouverture des frontières dans les années cinquante. Fruit d'une concertation avec les industriels ?*, Bruxelles, Peter Lang, 2002 ; Wilkens Andreas (dir.), *Le plan Schuman dans l'histoire. Intérêts nationaux et projet européen*, Bruxelles, Bruylant, 2004 ; Europe Inc. *Comment les multinationales construisent l'Europe et l'économie mondiale*, Marseille, Agone, 1^{re} édition 2000, dern. édit. 2005.

et d'autre du Rhin. Ils gardent en effet le souvenir d'aléas difficiles : crise économique, contrôle des changes, conjoncture politique. Beaucoup d'entreprises françaises ont été confrontées à la germanisation national-socialiste ; les sociétés allemandes ont dû faire face à des contrôles français tatillons. D'une façon générale, le Marché commun facilitera à nouveau la relance de leurs activités chez le voisin. Après 1945, de nouveaux acteurs, absents jusqu'alors des marchés du partenaire, viennent s'y installer. Il s'agit de grands groupes (Air Liquide ou Pechiney par exemple), ou de PME¹⁵.

Cette coopération économique, voulue par les politiques et favorisée par l'attitude des entreprises, représente un enjeu essentiel. Pour la France, elle a été un facteur non négligeable de modernisation. Développement technologique, apprentissage de l'internationalisation et ouverture à la concurrence, à travers la relation économique avec l'Allemagne, ont indéniablement consolidé les entreprises françaises. Celles-ci voulurent parfois même renouveler les relations sociales en leur sein, en imitant le « modèle allemand » qui a bénéficié d'une attraction certaine en France. Mais Paris, dans certains secteurs, a également été un rénovateur pour les Allemands, à travers les coopérations renforcées, ou plus anciennement à travers celle qui s'était mise en place dans l'industrie d'armement.

Cette relation est garante de construction européenne, cette dernière reposant à la fois sur le modèle franco-allemand et sur l'intégration économique. Il suffit de regarder comment certains milieux d'affaires ont tenté d'infléchir la construction européenne (*cf.* à ce propos les réserves des milieux sidérurgiques face au plan Schuman). Les organisations patronales (BDI, CNPF puis MEDEF) ont accompagné le mouvement de libération des échanges en Europe. Des groupes français comme allemands (Siemens, Saint-Gobain, Metallgesellschaft...) ont été très présents dans l'évolution qui a fait passer l'espace économique européen de la fragmentation, de la protection et de la cartellisation, à la libre concurrence. La convergence franco-allemande a été dans cette mutation d'un apport essentiel.

Il reste malgré tout des points noirs dans cette coopération. Les investissements réciproques restent, malgré l'augmentation considérable depuis 1945, d'une relative faiblesse. Paris et Berlin investissent davantage aux États-Unis qu'elles n'investissent chez le partenaire. La France occupe souvent la 4^e, 5^e ou 6^e place dans les investissements allemands à l'étranger ; l'Allemagne, la 3^e place, dans ceux de la France à l'étranger. Parfois même, dans un passé

15. Voir les travaux de Jean-François Eck, cités dans les notes précédentes.

récent, il est arrivé que les investissements allemands en Belgique dépassent les placements en France ! Les grands dossiers de coopération industrielle sont, ensuite, peu nombreux. Si l'industrie spatiale et aéronautique fournit la preuve des potentialités de cette coopération, il faut cependant souligner le poids considérable de l'État dans ce secteur (l'État est en amont un producteur ou un financier de la recherche ; en aval, un client). Mais où sont, par exemple, les chantiers de coopération en matière électronique, de trains rapides, d'automobiles. Dans ces secteurs, les rivalités franco-allemandes sont criantes (Siemens/Alstom ; Renault/Mercedes, MAN en matière de stratégies d'alliances, dans le poids lourd, etc.). On mesure, là, les réalités de l'économie concurrentielle !

L'importance et la qualité des travaux mentionnés et résumés ne couvrent cependant pas pleinement certains aspects de ces relations. Certains sujets n'ont guère été abordés, d'autres méritent de nouvelles approches. Citons plusieurs axes :

- la RDA : ce chantier mérite indéniablement un défrichage. Nous nous réjouissons qu'Ulrich Pfeil veuille bien tenter de poser les principales problématiques liées à ces relations France-RDA¹⁶ ;

- les guerres : notamment la Seconde Guerre mondiale, et ce malgré l'existence d'importants travaux¹⁷. Sur ce sujet également, les exposés de Fabian Lemmes, de Marcel Boldorf et d'Hervé Joly, qui anime le GDR consacré aux entreprises françaises sous l'Occupation, devraient être d'un apport stimulant pour continuer l'investigation de ce champ ;

- la question des relations financières entre les deux États a été dans une moindre mesure traitée, malgré de nombreux travaux sur les impérialismes financiers. Boris Barth, Mylène Natar-Mihout, et Hubert Bonin combleront à ne pas en douter certaines interrogations concernant cet aspect des relations franco-allemandes ;

16. Pfeil Ulrich, *Die « anderen » deutsch-französischen Beziehungen : die DDR und Frankreich 1949-1990*, Köln, Böhlau, 2003.

17. Voir par exemple ceux sous la direction de Stefan Martens et de Maurice Vaïsse, *Frankreich und Deutschland im Krieg (November 1942-Herbst 1944). Okkupation, Kollaboration, Résistance*, Bonn, Bouvier, 2000 ou encore Annie Lacroix-Riz, *Le choix de la défaite. Les élites françaises dans les années 1930*, Paris, A. Colin, 2006, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, A. Colin, 1999 ; ou ceux du GDR animé par Hervé Joly sur la collaboration économique et les entreprises françaises pendant la période de l'Occupation, *Faire l'histoire des entreprises sous l'Occupation*. Sur la question des restitutions, on dispose de la thèse de Claude Lorentz, *La France et les restitutions allemandes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale 1943-1954*, Paris, Ministère des Affaires étrangères, 1998.

- l'analyse des relations entre les entreprises et les questions de transferts entre sociétés françaises et allemandes : Uwe Kühl, Erik Langlinay, Denis Brunn aborderont ces questions ;

- les relations franco-allemandes sont également à inscrire dans un cadre politique : celui de l'immédiat après-guerre sera traité par Martial Libera. Mais il est un cadre à travers lequel on analyse de plus en plus ces relations économiques et financières entre les deux pays, c'est celui de la construction européenne dans sa dynamique propre, comme dans sa place dans la mondialisation. Les interventions de Laurent Warlouzet, de Claus Schäfer et de Dimitri Grygowski mettront en évidence ces relations marquées du sceau de la convergence, comme parfois également du sceau des rivalités d'économies concurrentielles ;

- la dimension comparative est enfin nécessaire pour aborder le terrain sur lequel se déroulent ces relations. Mark Spoerer se livrera, pour la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale, à une analyse des mouvements qui affectent les deux économies en matière d'inflation, d'endettement, de niveau de vie et de distribution des richesses.

Deux mots à la fin.

Cette coopération se déroule depuis une soixantaine d'années dans un climat marqué par une relative sécurité, assurée par les structures de la communauté atlantique et de la construction européenne.

Des antagonismes existent. Ils sont dus à la nature concurrentielle de l'économie de marché, mais également au maintien de modèles nationaux (un dialogue social différent d'un pays à l'autre, une vision propre du rôle de l'État...). Ces différences culturelles dans l'approche de l'organisation économique se sont manifestées à plusieurs reprises : au moment de la mise en route du Marché commun, de la PAC ou encore de l'UEM. Mais au bout du compte, la coopération économique a été un instrument de rénovation des deux économies, d'ancrage à l'Ouest et de garant de la construction européenne. Cela lui permet, même si elle n'est pas toujours harmonieuse (le conflit est inhérent à la vie économique), de dépasser les affrontements et de chercher des convergences.

Souhaitons à ce colloque, au-delà des apports scientifiques indéniables que nous espérons, qu'il puisse continuer à préserver les liens entre les communautés d'historiens de ces questions, non pas pour engager un dialogue exclusif qui ne manquerait pas d'être stérile, mais pour inscrire ces débats dans les interrogations sur les questions économiques de notre temps, débats pour lesquels la relation franco-allemande peut servir d'exemple.